

Charte d'utilisation des machines du mésocentre CaSciModOT

03/04/2021

1 Péambule

Cette présente charte a pour but de fixer les règles d'utilisation des moyens de calculs CaSciModOT et de spécifier les devoirs et droits de chacun. Par la signature de cette charte, tout utilisateur atteste avoir pris connaissance des règles d'utilisation en vigueur, de la législation, des sanctions encourues en cas de non-respect des règles et s'engage à en respecter toutes les dispositions. Il faut garder en tête que les machines de calcul de CaSciModOT sont des machines communes, mutualisée, accessibles par le réseau. Il faut donc faire en sorte que tous puissions les utiliser sans qu'aucun n'accapare la machine et veiller aux bonnes pratiques de l'accès aux machines informatiques (mots de passe sûr, déconnexion ou blocage de son compte en cas d'absence temporaire ...). La charte reprend ces points en les explicitant. Cependant, elle ne peut être exhaustive. Ainsi tout ce qui n'est pas interdit ou techniquement possible, n'est pas forcément autorisé. À nous de faire preuve de discernement.

La fédération CaSciModOT a pour but de mettre à la disposition de ses membres des moyens de calculs numérique haute performance, dits HPC. Les machines sont hébergées dans DataCentre-Val de Loire, labellisé par le MESRI. Elles sont accessibles par les VPN des tutelles des laboratoires. En conséquence, en plus des règles de fonctionnement du mésocentre par lui-même qui fait l'objet de cette présente charte, s'ajoutent celles définies par l'établissement qui fournit la liaison VPN.

On définit

- Utilisateur : toute personne permanent ou temporaire utilisant les moyens de calculs du CCSC.
- Administrateur : toute personne habilitée assurant l'administration des machines du CCSC.
- Référent : membre de CaSciModOT se portant garant pour un utilisateurs non-permanent ou extérieur à la région Centre Val de Loire.
- CaSciModOT : acronyme pour Calcul Scientifique, Modélisation pour Orléans et Tours. Voir le site Web pour plus d'informations sur ses activités.
- mésocentre CaSciModOT : nom du mésocentre qui mutualise les moyens de calcul au niveau de la région Centre Val de Loire. Il est aussi celui de la fédération.

La présente charte sera revue pour répondre à des cas non traités dans le présent document et palier à des conflits entre plusieurs chartes.

2 Organisation du CCSC

Comité de pilotage. Le comité de pilotage est celui de la fédération CaSciModOT. Il valide les activités du mésocentre CaSciModOT sur la base de son rapport annuel rédigé par le responsable scientifique aidé de l'administrateur. Il prend les décisions stratégiques quant-à l'évolution des machines du mésocentre CaSciModOT et de leur utilisation.

Comité des utilisateurs. Il est réuni une fois par an. À cette occasion, un bilan de l'utilisation de la machine est faite par le responsable scientifique ou l'administrateur. C'est le lieu d'un échange d'expériences entre utilisateurs. Le comité des utilisateurs peut suggérer toute modification et toute amélioration du fonctionnement du mésocentre CaSciModOT et de ses machines. Il est représenté dans les procédures de renouvellement ou de mise à niveau des machines.

Cellule opérationnelle. Elle est composée du responsable scientifique, du ou des administrateurs, du conseiller technique. Son rôle est de veiller au bon fonctionnement du mésocentre CaSciModOT et à son évolution.

3 Ouverture et durée d'un compte

Tout membre de la fédération CaSciModOT ou partenaire d'un membre de la fédération CaSciModOT est susceptible de demander l'ouverture d'un compte et d'utiliser les moyens de calcul du mésocentre.

L'utilisation de la machine est conditionnée à la demande d'ouverture d'un compte elle-même nécessitant de renseigner la fiche "demande de compte" (voir le site web), ainsi qu'à la signature de la présente charte.

La demande faite de la part d'un personnel non-permanent est validée par un permanent référent appartenant à l'équipe ou laboratoire concernés. De même pour un utilisateur qui n'est pas de la région Centre. Dans les deux cas, le référent devra avoir rempli préalablement la fiche "demande de compte" du site CaSciModOT.

Les comptes sont ouverts pour une durée d'un an et reconduits annuellement. Un compte non actif pour une durée de 1 an est supprimé. Dès l'ouverture de son compte, l'utilisateur est à même de lancer des calculs sur les machines du mésocentre.

4 Règles d'accès, de sécurité et de fonctionnement

Les modalités d'accès ainsi que les spécifications du compte sont décrits sur le site web : <http://cascimodot.fdpoisson.fr/> onglet : Mésocentre.

L'autorisation d'utilisation, matérialisée par le compte informatique, est strictement personnelle et ne doit en aucun cas être cédé à un tiers.

L'utilisateur doit protéger l'accès à son compte grâce à un mot de passe sûr et respectant la recommandation des administrateurs. Ce mot de passe est personnel et doit être gardé secret. L'utilisateur doit veiller à restreindre ou interdire les accès à ses répertoires et fichiers.

L'utilisateur prend bonne note que son login et mot de passe ne lui seront jamais demandé et qu'en aucun cas il ne doit répondre à quelque injonction que ce soit de les fournir.

L'utilisateur s'interdit d'accéder sous quelque forme que ce soit à un autre compte.

Tout constat de violation, tentative ou soupçon de violation de son compte doivent être signalés à l'administrateur et à son référent le cas échéant.

L'installation de logiciels ou de bibliothèques sur son compte se fait après l'autorisation de l'administrateur. A priori, les logiciels et autres bibliothèques seront installées de sorte à être utilisables par l'ensemble de la communauté. Les compilateurs et logiciels installés ne permettent aucune activité commerciale. L'utilisateur devra s'en garder.

L'utilisateur s'engage à n'utiliser le mésocentre que pour ses activités professionnelles.

Les programmes des utilisateurs sont soumis obligatoirement à la machine de calcul via un gestionnaire de travaux (job scheduler). Tout contournement de ce gestionnaire ainsi que de ses priorités est interdit. Les travaux soumis en dehors de cette procédure seront supprimés sans préavis.

Le développement ou l'utilisation de programmes destinés à nuire à autrui sont interdits.

L'utilisateur devra utiliser les ressources du mésocentre avec raison. En particulier, il ne devra pas saturer les disques du fait de sa seule utilisation et nettoyer son espace disque de façon régulière. Au cas où l'utilisation du cluster ne permet plus un partage des ressources, l'utilisateur concerné devra répondre aux requêtes de l'administrateur et suivre ses injonctions. Dans la négative, son compte sera suspendu, en particulier les fichiers d'inputs ou de résultats de calcul supprimés.

Des règles de partages des ressources ou de priorités peuvent-être mise en place pour tenir compte des laboratoires ou composantes à l'origine des achats d'une partie de la machine.

Le mésocentre n'assure pas à ce jour ni un service de sauvegarde ni d'archivage des données'. Le mésocentre ne peut donc être tenu responsable de la perte des données dont la pérennité incombe à l'utilisateur.

Les administrateurs et responsables du mésocentre s'engagent à délivrer un bilan annuel des ressources utilisées par chaque utilisateur, à avertir la communauté des utilisateurs de chaque arrêt programmé et de tout mettre en œuvre pour assurer un fonctionnement aussi continu que possible de la machine, en fonction des moyens du mésocentre.

5 Engagement de citation

L'utilisateur s'engage à rédiger un rapport annuel succinct des activités scientifiques liée à l'utilisation des ressources du mésocentre. Il s'engage aussi à communiquer aux responsables du mésocentre la liste des publications, communications ou posters dont une partie significative des résultats a été obtenue par l'utilisation des ressources du mésocentre. Il convient aussi de citer dans les dites publications le mésocentre CaSciMo-dot par une phrase comme :

- *Les calculs numériques ont été réalisés [en partie] sur les machines du Centre de Calcul Scientifique en région Centre-Val de Loire.*
- *The authors benefitted from the use of the cluster at the Centre de Calcul Scientifique en région Centre-Val de Loire.*